



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

- C.E.N.I -

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

N° 014C.E.N.I./BN/.....

Conakry, le 11 JAN 2013

Le Président

A

**Monsieur le Ministre de l'Administration
du Territoire et de la Décentralisation
de la République de Guinée
- Conakry -**

OBJET : Mise en place des Démembrements de la CENI.

Monsieur,

Dans le cadre de la restructuration de la commission électorale nationale indépendante (CENI), j'ai l'honneur de vous informer que notre institution procédera à la mise en place de ses démembrements sur toute l'étendue du territoire de la République de Guinée pour compter du 11 janvier 2013.

Cette activité consistera :

- à l'installation des membres des Commissions Electorales Préfectorales Indépendantes (CEPI) et des membres des Commissions Electorales Sous Préfectorales Indépendantes (CESPI) des préfectures et sous-préfectures, des Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) pour la zone de Conakry ;
- à leur prestation de serments conformément aux dispositions de l'article 40 du règlement intérieur de la CENI ;
- à l'élection des bureaux exécutifs des structures ainsi installées.

En tant que partenaire légal et privilégié de la CENI dans le processus électoral, la participation de votre Département à travers l'implication de vos services déconcentrés et décentralisés (Gouverneurs, Préfets et sous Préfets, Maires) au succès de cette activité est vivement sollicitée.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire en l'expression de ma considération distinguée.



Sakary FOFANA